MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

Service Central des Armes et Explosifs

SÉCURISATION DES ARMES DE CAT. C

Une responsabilité individuelle, un enjeu collectif

Ce que dit la loi

Le code de la sécurité intérieure (CSI - articles R.314-2 à 4) impose à tout détenteur d'armes et de munitions de les conserver de manière à empêcher leur utilisation par des personnes non autorisées, en particulier les mineurs.

Concrètement, vous devez :

- Empêcher l'accès des armes et munitions aux personnes non autorisées
- Empêcher l'appréhension des armes et munitions
- Empêcher l'utilisation des armes et munitions

Pourquoi sécuriser ses armes ?

PROTÉGER SES PROCHES
Éviter les accidents, en particulier impliquant des enfants.

ÉVITER LES VOLS ET DÉTOURNEMENTS
Des armes mal sécurisées peuvent alimenter le trafic et la criminalité.

RESPECTER LA LOI
Le code de la sécurité intérieure impose des obligations de sécurité à tous les détenteurs d'armes.
Sécuriser ses armes est une obligation légale et un devoir citoyen.

Je suis détenteur d'armes de catégorie C, je dois conserver mes armes dans..



COFFRE/ARMOIRE FORT.E

- Recommandé pour toutes les armes éléments d'armes ou munitions
- Fixé au sol ou au mur idéalement



PIÈCE FORTE

- Porte blindée et barreaux aux fenêtres
- Accès contrôlé (clé, code...)

OU

ARMES DÉMONTÉES



- Rend l'arme inutilisable
- A conserver dans un lieu sécurisé

DISPOSITIFS DE VERROUILLAGE



- Utiles en complément
- Adaptés pour le transport ou le stockage temporaire

*Article R314-3 du CSI

Bonnes pratiques

- Ne laissez jamais une arme chargée et sans surveillance
- Séparez toujours les armes des munitions
- Vérifiez régulièrement l'état de vos dispositifs de sécurité
- Sensibilisez les membres de foyer, en particulier les enfants
- En cas d'absence prolongée, renforcez la sécurisation.

En cas de vol ou de perte d'une arme

1. Déclarez immédiatement auprès des services de police ou de gendarmerie.
2. Faites votre déclaration en ligne sur le SIA immédiatement.
3. Conservez la preuve de votre déclaration.

Pour plus d'informations

Système d'Information sur les armes (SIA)
www.interieur.gouv.fr/armes

Guide des bonnes pratiques de sécurisation des armes
Disponible sur le site du Ministère de l'intérieur

Besoin de conseils ?
Contactez votre armurier ou votre fédération de tir/chasse/Ball-trap.

Le non-respect de ces obligations est passible d'amende et/ou d'emprisonnement.
En cas d'accident, votre responsabilité civile et pénale peut être engagée.

POLICE NATIONALE

Gendarmerie nationale